

LISTE CITOYEN À BOURG-LA-REINE

## L'épidémie (de fontaines) atteint Bourg-la-Reine

IL Y A quelques mois, une réunion de quartier réunissait les riverains de l'avenue Galois et du boulevard Carnot, on y parla abondamment stationnement, stade, pompiers, crottes de chien... Mais on n'y parla pas du dernier projet en date, pourtant déjà bien avancé (mais bien caché) : l'aménagement du carrefour de l'entrée de ville Est. Comme pour toute concertation bien conduite dans notre pays, dont les événements actuels mettent d'ailleurs en évidence l'efficacité, il nous fut expliqué au conseil municipal que : celui-ci décide d'abord, et l'on discute ensuite. Sans craindre la contradiction, il nous fut

également expliqué que la concertation avec les riverains avait eu lieu et qu'ils étaient enchantés. Ainsi donc, les clients des commerçants devraient bénéficier de trois places de « stationnement sécurisé », (et donc probablement occupées à la journée par des habitants, des voisins venus prendre le RER, ou les commerçants eux-mêmes...). Mais surtout chacun pourra constater, en pénétrant sur notre territoire, que le standing labellisé « Hauts-de-Seine » est respecté, grâce à une FONTAINE ! Oui, oui, comme notre orgueilleux voisin d'Antony ! Et tant pis si ce n'est qu'une imitation du goût des siècles passés, et

si la somme à y investir (140 000 €), très supérieure par exemple au coût des travaux de rénovation de l'Agoreine, aurait permis de rénover un gymnase, ou d'installer bancs et poubelles sur les trottoirs de toute la ville, ou d'adapter les feux rouges de la ville aux personnes malvoyantes... voire de faire acte de mécénat auprès d'un jeune artiste... Mais non, le prestige n'attend pas et le ridicule ne tue plus.

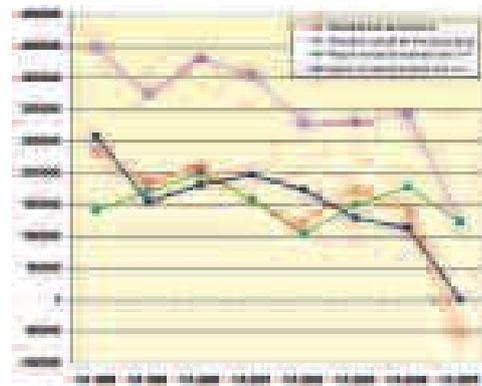
Catherine Riegel.

## Budget : où allons-nous ?

IL FUT UN temps où les comptes de la ville faisaient apparaître un « bénéfice » qui augmentait d'année en année, ce qui suggérait que les recettes (donc, en particulier, les sommes perçues auprès du contribuable et du consommateur de services) étaient excessives. Nous avons donc été rassurés de constater, ces dernières années, une diminution puis une stabilisation du « résultat cumulé de fonctionnement » (voir figure). L'examen du bilan de l'année 2005 présenté au conseil municipal du 29 mars, fait naître l'inquiétude opposée : on constate que, pour la première fois, le résultat brut de l'exercice (la différence entre les recettes et les dépenses effectuées dans l'année) est négatif. Deux explications sont données à ce mauvais résultat : d'une part, la tendance observée ces dernières années à réaliser une part croissante des dépenses prévues, d'autre part, au contraire une réalisation des recettes moins bonne en 2005 qu'en 2004. Seul le « bénéfice » cumulé des années passées permet un report sur l'année 2006. Mais, si le déficit de 2005 devait se reproduire, ce bénéfice cumulé serait absorbé en deux ans... Face à la nécessité de renflouer la section de fonctionnement, c'est dans celle-ci que la municipalité a choisi de reporter

tout le « résultat cumulé de fonctionnement ». C'est-à-dire que, comme on peut le constater sur la figure, le report en investissement (c'est-à-dire l'autofinancement) est nul (220 € !). S'il est vrai que la section d'investissement était équilibrée en 2005, et ne faisait pas apparaître de besoin d'autofinancement, il est vrai également que renoncer à l'autofinancement revient à financer l'investissement par l'emprunt. Que nous réserve l'avenir ? On peut espérer que l'année 2005 soit un « accident », que la section de fonctionnement sorte du rouge (sans recourir à la solution de facilité, qui est d'augmenter, encore, la pression fiscale !), et que l'on puisse à nouveau envisager de répartir le poids des investissements entre les contribuables actuels et futurs (ceux qui rembourseront les emprunts...). Ces inquiétudes pondèrent la satisfaction que nous avons eue de constater que la majorité, sensible à nos appels à une plus grande justice fiscale, avait fixé un taux égal pour la taxe d'habitation et pour la taxe foncière. Espérons qu'elle ne s'arrêtera pas sur ce chemin vertueux : l'examen du produit de ces deux taxes montre que la contribution des propriétaires ne représente que 4/5 de celle des locataires.

Jean-Louis Perignon.



LISTE BOURG-LA-REINE  
DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ

## Cherchez l'erreur

LORS DE la réunion du conseil municipal du 29 mars, consacré notamment à l'adoption du budget primitif 2006, constat fut fait du résultat brut négatif de l'exercice 2005 pour ce qui concerne le fonctionnement (- 500 000 €).

Explication donnée : le taux de réalisation des dépenses qui est passé de 93,16 % en 2004 à 96,35 % en 2005 par rapport aux prévisions ; de même, un taux d'exécution des recettes qui, lui, passe de 104,51 % en 2004 à 101,85 % en 2005.

Question : certes, ces différences ont une influence importante sur le résultat. Pour autant, les dépenses restent en deçà, et les recettes au-delà des prévisions d'un budget voté en équilibre. Comment justifier un résultat négatif ?

Le conseil municipal n'a pas eu la réponse le 29 mars.

Dominique Forette.

Email : dominique.forette@wanadoo.fr